Affiché le

ID: 074-200070852-20181211-CC\_227\_2018-DE

## **DEPARTEMENT DE** HAUTE-SAVOIE

# Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

# **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

**EXTRAIT** 

#### Séance du 11 Décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice: 37

Titulaires Présents: 28 Suppléants Présents : 2

Absents: 2 Pouvoirs: 5 Votants: 35

Pour: 35 Contre: 0 Nul:0

Abstention: 0

N° CC 227/2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul **RANNARD** 

Date de convocation: 05 Décembre 2018

Présents: Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.

Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph

TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN. Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET,

Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.

Suppléants: Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain

CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ

Pouvoirs: Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES. Grégoire LAFAVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.

Absents: Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.

Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance

# OBJET: ADMINISTRATION GENERALE - Avenant à la Convention avec la Préfecture : Télétransmissions des dossiers de commandes publiques via l'application @CTES

#### Vu:

- l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions
- le décret n°2016 -360 du 25 mars 2016 relatifs au marché publics
- le décret n°2016 -86 du 1er février 2016 relatifs au contrat de concession
- les articles R2131-5, D2131-5-1 et L1411-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- la convention @ctes du 20 juin 2017 suite à la délibération n°CC 14/2017 du 13 février 2017.

A compter du 1er janvier 2019 la télétransmission des dossiers de marchés et autres contrats liés à la commande publique pourra s'effectuer sous forme dématérialisée via l'application @ctes. Ce projet s'inscrit dans une logique de modernisation de l'administration, mais également de protection de l'environnement.

Pour ce faire la Communauté de Communes Usses et Rhône doit signer l'avenant à la convention avec la préfecture pour la télétransmission des documents de commande publique.

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le

ID: 074-200070852-20181211-CC\_227\_2018-DE

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de l'avenant à la Convention pour la télétransmission réglementaire des documents de commande publique.

**DONNE** son accord pour la télétransmission des documents de commande publique.

**AUTORISE** M. le Président à signer avec la Préfecture l'avenant à la convention précisant : les clauses de la télétransmission électronique des documents de commande publique sur l'application @CTES et cela conformément aux prescriptions contenues dans la circulaire du 30/10/2018 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

> Pour extrait conforme, <u>Le Président</u>, Paul RANNARD

